AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 septembre 2024

Décision relative à diverses modifications des règles harmonisées (Livre I) des marchés réglementés opérés par Euronext Paris SA, concernant notamment le remplacement de LCH SA par Euronext Clearing en qualité de chambre de compensation pour les transactions sur contrats financiers

Télécharger le contenu

Mots clés INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ | POST-MARCHÉ

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

28 mai 2026

Décision relative aux modifications des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe, concernant le lancement d'une secon...

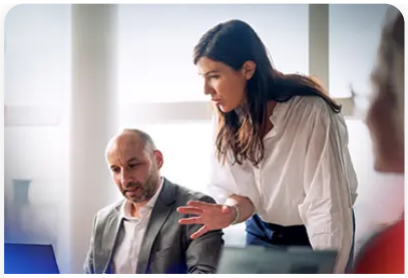

ACTUALITÉ

POST-MARCHÉ

12 mai 2026

T+1 : l'Autorité des marchés financiers lance une courte enquête publique à destination des acteurs de la Place

ACCORD MULTILATÉRAL

POST-MARCHÉ

02 avril 2026

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine ICE Clear Credit LLC (ICC)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02